

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 07 SEPTEMBRE 2023

Convocation : 31 août 2023 affichée le 31 août 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, le 07 septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville,

Présents : Mmes VELIN Nathalie, GUIHAIRE Carole, DELENCRE Audrey, COLAS Jeannine, MM. CARLE Franck, RACINE Michel, FRINGARD Rémi, VOLZA Michele, POSNIC Jack

Excusés ayant donné procuration : MEULEAU David à M. CARLE Franck, FERRANDIN Laurent à M. FRINGARD Rémi, GLANARD Philippe à POSNIC Jack.

Absente : Mme CAYE-COURTOIS Amandine

A été nommée secrétaire : M. CARLE Franck

Le procès-verbal de la réunion du 06 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

SUBVENTION PLAN PATRIMOINE ÉGLISES ET PETITS PATRIMOINES REMARQUABLES – RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE

Madame le Maire rappelle que le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir a engagé en 2022 un dispositif pour accompagner les collectivités dans la restauration du Patrimoine intitulé « Plan Eglises et Petits Patrimoines Remarquables ». Une première délibération en date du 27/09/2022 avait été votée pour à l'unanimité pour une demande de subvention unique de 25% d'une dépense plafonnée à 1 000 000€ HT au titre du nouveau dispositif du Conseil départemental d'Eure-et-Loir. Madame le Maire rappelle que les dépenses pour la restauration de l'église Saint-Pierre de Guainville sont estimées à 1 212 490€ HT qui seront réalisées en 2 tranches successives :

- Tranche 1 d'un montant de 779 765€ HT : Clocher, nef et collatéral
- Tranche 2 d'un montant de 432 725€ HT : Chœur et transept

Le projet étant réalisé en 2 tranches, la commune peut prétendre à un taux d'intervention de 25% d'une dépense plafonnée à 1 000 000€ HT pour chacune des tranches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental une subvention au titre du Plan Eglises et Petits Patrimoines Remarquables pour les travaux d'urgence de restauration de l'église Saint-Pierre, pour chacune des tranches ci-dessus mentionnées.

EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Madame le Maire propose de mettre fin à la dualité compte administratif/compte de gestion par l'adoption du compte financier unique (CFU).

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise à plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Vu la candidature de la commune à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'expérimenter le compte financier unique à compter de l'exercice 2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune et l'État portant l'expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2023.

Madame le Maire s'interroge sur le nombre de communes qui ont candidaté à cette expérimentation.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMICA

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet, lequel a fait l'accord à l'unanimité du Comité Syndical à l'occasion de sa réunion en Assemblée Générale le 03 Juillet 2023. Par cette décision, le SMICA :

- Demande à l'agglomération du pays de Dreux le transfert au profit du SMICA de la compétence assainissement pour la commune du Mesnil-Simon à compter du 1er janvier 2024.
- Modifie ses statuts en conséquence.
- Modifier l'article 2 des statuts afin de fixer le siège social 15 Rue d'Anet, 28260 Saussay.
- Supprimer la compétence à la carte C (transports scolaires)

En l'état, il est précisé qu'une suite favorable ne pourra être réservée à ce projet qu'à condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes du SMICA représentant plus de la moitié de la population totale ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant des deux tiers de la population. Il est précisé que le défaut de vote d'une commune dans le délai de 3 mois équivaut à un accord tacite. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet.

ÉTUDE DE DEVIS – TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ A LA SALLE POLYVALENTE DANIEL BERGIN

Madame le Maire rappelle que la société BUREAU VERITAS chargée de la vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux a révélé des dysfonctionnements sur le réseau électrique de la salle polyvalente Daniel Bergin. Elle explique qu'un câble aurait été découvert noirci dans le tableau électrique.

Elle rappelle que la salle des fêtes est louée régulièrement, ce qui peut engendrer un problème de sécurité pour les occupants. Il convient d'éviter tout départ de feu lié à un problème électrique et d'effectuer des réparations au plus tôt en ce sens.

Madame le Maire indique avoir sollicité la société MANELEC pour effectuer un diagnostic et un devis des réparations à effectuer. Le montant de ce dernier s'élève à 1520€ HT. Il comprend le remplacement de trois différentiels tétra polaires sur le câblage existant. Madame le Maire précise ne pas avoir sollicité de devis auprès d'autres prestataires.

M. Racine demande des précisions sur le matériel utilisé pour les réparations. Madame le Maire répond qu'il s'agit de différentiels 30 mA de 40A de type A de marque Schneider, et d'accessoires de raccordement dont elle ignore la taille. La main d'œuvre est facturée avec un forfait de 400€ HT.

M. Fringard indique trouver dommage de ne pas avoir d'autres devis en comparaison.

Madame le Maire répond que si le montant des travaux opérés par MANELEC s'avère onéreux, la qualité de travail de cette société est reconnue. Elle déplore en comparaison la qualité des travaux de la société ayant installé le coffret électrique à l'origine : BUREAU VERITAS a pointé de nombreux défauts à cette installation.

Madame le Maire interpelle M. Carle sur le sérieux de la société MANELEC, ce dernier ayant fait appel à leurs services par le passé, à titre personnel. M. Carle indique avoir été présent avec le responsable de MANELEC lors du diagnostic effectué dans la salle Daniel Bergin ; le responsable a immédiatement repéré les dysfonctionnements à réparer.

M. Fringard estime que ces travaux doivent être opérés dans l'urgence pour éviter tout incident pendant l'utilisation de la salle. Madame le Maire répond que le câble semble noirci depuis 6 mois, sans qu'aucun départ de feu ne soit intervenu.

M. Carle indique que le responsable de MANELEC a testé tous les équipements électriques de la salle (four, plaques électriques etc.) et a pointé également des réparations à effectuer sur le système de chauffage du bâtiment. Madame le Maire indique que ce point sera abordé ultérieurement pendant cette séance.

Elle ajoute que la décision quant à l'acceptation ou non de ce devis peut être reportée pour demander des devis comparatifs à d'autres prestataires.

M. Carle souligne que les autres électriciens proposeraient tous des devis moins chers. Il ajoute que la société MANELEC a notamment repéré des problèmes sur le système électrique de son domicile, installé auparavant par une autre société moins chère, lorsqu'il a aménagé la chambre de son enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la société MANELEC et autorise Madame le Maire à signer le devis afférent.

ÉTUDE DE DEVIS – PRÉLÈVEMENT DE CONTRÔLE DE L'EAU DE LA FONTAINE SAINT PIERRE

Madame le Maire rappelle qu'un administré avait signalé il y a deux ans avoir contracté un érysipèle aux jambes après avoir trempé ses pieds dans la fontaine Saint-Pierre, située au fond de l'impasse du même nom. Elle indique avoir, à cette époque, proposé au Conseil municipal de procéder à un prélèvement biologique de l'eau de la fontaine par un laboratoire spécialisé. La Préfecture d'Eure-et-Loir, contactée à ce sujet, avait recommandé de faire appel à un laboratoire apte à réaliser à la démarche, situé à Joué-lès-Tours. Le coût du prélèvement était estimé à 380€. La commune n'avait pas donné suite à cette initiative.

Madame le Maire indique avoir été récemment interpellée par une autre habitante de la commune désireuse de faire analyser l'eau de l'étang de sa propriété. Cette administrée a fait appel à un laboratoire, LABEO EURE, situé à Evreux. Dans cette optique, Madame le Maire a sollicité un devis auprès de ce même laboratoire pour réaliser un prélèvement de l'eau de la fontaine à titre préventif. Le coût de l'acte de prélèvement revient à 192.38€ HT.

Madame le Maire rappelle que les fortes chaleurs actuelles peuvent inciter les administrés, notamment les enfants, à tremper leurs pieds dans la fontaine. En cas d'incident, sa responsabilité est engagée. Elle propose aux administrés d'effectuer un prélèvement au moins une fois pour s'assurer de la qualité de l'eau de la source concernée.

M. Carle demande des précisions sur les modalités de prélèvement. Madame le Maire indique qu'avant d'obtenir le devis de LABEO EURE, un des employés de ce laboratoire s'est présenté en mairie pour effectuer un prélèvement après que Madame le Maire a contacté leur société. Elle leur a demandé de revenir et d'effectuer le prélèvement une fois la délibération du Conseil municipal effective.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition tarifaire du laboratoire LABEO EURE et autorise Madame le Maire à signer le devis afférent.

ÉTUDE DE DEVIS – PRISES DE VUE PAR DRONE DU CHANTIER DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE

Madame le Maire rappelle avoir présenté aux conseillers municipaux, lors du conseil municipal du 06 juin 2023, un devis de la société CID'R concernant la prise de vue par drone des travaux de restauration de l'église Saint Pierre de Guainville.

Elle indique avoir publié sur la page Facebook de la commune (Ensemble Guainville Autrement) une photographie panoramique à 360° de l'intérieur de l'église Saint Pierre, prise avec le drone de la société concernée, afin d'avoir un aperçu de l'éventuel rendu des clichés. Elle ajoute que plusieurs membres du conseil municipal ont récemment rencontré M. Rousseau, responsable de la société CID'R, pour discuter des modalités des prises de vue lors d'une réunion organisée en mairie.

Elle rappelle les offres proposées par M. Rousseau :

Poste une photo : 600€ HT

Poste 2 vidéos : 1000€ HT

Soit un total de 1600€ HT

Une option vol et photo supplémentaire est proposée pour 320€ HT.

Madame le Maire indique que M. Rousseau avait suggéré la prise d'une ou deux photos à chaque strate des travaux. Elle interroge les membres du Conseil sur la volonté de poursuivre ou non de cette démarche de prises de vue.

Elle précise avoir interrogé le responsable de la société en charge des échafaudages du chantier sur la possibilité de prendre des photos sous le parapluie de protection qui sera installé pour maintenir la sécurité des installations et des ouvriers en charge des travaux. Cette personne a répondu que la prise de photo par drone était possible dans ces conditions. Madame le Maire ajoute que ces clichés pourraient

ainsi constituer des preuves matérielles de tout incident de chantier qui seraient susceptible d'intervenir. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la société CID'R et autorise Madame le Maire à signer le devis afférent.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DANIEL BERGIN : ÉTUDE DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE ET D'AGRANDISSEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Madame le Maire indique que le gouvernement a mis en place un fonds dédié aux travaux de rénovation énergétique ou d'intérêt écologique opérés par les collectivités, le "Fonds Vert". Elle précise que ce fonds semble peu sollicité par les communes depuis sa création.

Elle souligne que le Sous-Préfet de Dreux a proposé aux communes de solliciter ce fonds pour mener des études de projet de travaux de rénovation énergétique.

Elle suggère aux membres du Conseil municipal de faire appel à Mme Pauline Loisy, l'architecte ayant pris en charge le montage du dossier de travaux du cabinet paramédical Simone Veil, afin de constituer une étude sur un agrandissement et une rénovation énergétique de la salle polyvalente Daniel Bergin. Elle rappelle avoir envisagé avec les membres du Conseil la possibilité d'agrandir la salle sur une travée, de bouger les cloisons intérieures pour agrandir la cuisine et installer un lave-vaisselle. Cet agrandissement pourrait atteindre environ 60m² supplémentaires sur l'existant.

Madame le Maire indique également que le chauffage d'origine installé dans la toiture de la salle est devenu obsolète avec le temps. En outre, le toit terrasse est régulièrement impacté par des fuites d'eau lors d'épisodes de fortes intempéries.

A ce titre, elle propose aux membres du Conseil de faire appel à Mme Loisy pour effectuer une étude de rénovation énergétique du lieu, en précisant que tout bâtiment public devra fonctionner par le biais d'un système photovoltaïque à l'échéance 2028. Elle souligne que la consommation énergétique de la salle a augmenté ces dernières années.

Elle ajoute que cette étude ferait l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert, comme suggéré par M. le Sous-Préfet.

Elle souligne que les travaux ne seraient pas engagés immédiatement après le rendu de l'étude, les fonds communaux étant mobilisés pour le chantier de rénovation de l'église. Cette étude permettrait cependant d'anticiper de futures démarches. Madame le Maire estime que ces frais d'étude pourraient s'élever entre 4000 et 5000 euros. Une subvention de 30% au titre du Fonds vert permettrait d'amortir cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

-à faire appel à Mme Loisy pour réaliser un devis sur une étude de rénovation énergétique et d'agrandissement de la salle polyvalente Daniel Bergin.

-à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour financer cette étude.

ORGANISATION ET TARIFS DES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

Madame le Maire rappelle la nécessité de délibérer sur les tarifs applicables aux festivités de fin d'année. Elle demande l'avis de Mme Delencre sur la moyenne des tarifs appliqués pour les jouets, notamment à l'enseigne E-LECLERC JOUETS. Mme Delencre répond que les tarifs ne semblent pas avoir augmenté significativement cette année.

Madame le Maire suggère aux membres du Conseil de garder les mêmes tarifs qu'en 2022 dans ce contexte.

Il convient également de retenir un prestataire pour le spectacle du Noël des enfants. Elle expose en ce sens deux devis :

-Compagnie ETINCELLE BOUILLASSE pour un montant de 500€ HT,

-Compagnie du CHAT BADA pour un montant de 650 HT.

Elle indique que le spectacle proposé par la compagnie ETINCELLE BOUILLASSE est un spectacle de qualité, mais craint que son contenu ne soit pas adapté à un public de 0 à 5 ans, cible première du Noël des enfants. Elle rappelle avoir sollicité ce prestataire par le passé pour une représentation des mille et une nuits. Le spectacle était beau et intéressant, mais semblait capter un public plus âgé.

Mmes Guihaire et Delencre approuvent ces propos.

Mme Delencre indique que les deux années sans spectacle de Noël, du fait des restrictions liées aux COVID-19 en 2020 et 2021, rendraient tolérable l'augmentation du prix accordé à la prestation du spectacle de cette année, par rapport à d'habitude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs suivants pour les festivités de fin d'année :

- 48.00€ de participation pour les personnes s'inscrivant au repas des Anciens ou pour les colis gourmands. Les repas des habitants de 65 ans et plus qui s'inscrivent sont pris en charge par la commune,
- 48.00€ par jouet et par enfant pour le Noël des enfants de la commune.

Il décide également à l'unanimité de retenir la proposition de la Compagnie du CHAT BADA pour le spectacle du Noël des enfants de 2023.

M. Volza demande si la commune achètera un sapin de Noël comme de coutume, et interroge Madame le Maire sur les installations de décorations lumineuses de Noël dans le village. Elle répond que le sapin de Noël sera acheté comme chaque année. Elle ajoute que les décorations seront réinstallées comme le prévoit le contrat, par tacite reconduction, mais aucune décoration supplémentaire ne sera installée dans les hameaux.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Madame le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2005, le Département s'est vu confier la responsabilité du Fonds de solidarité pour le logement. Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Les communes peuvent également abonder facultativement ce fonds pour aider au maintien des fournitures d'énergie, d'eau et de téléphonie des foyers concernés.

La participation ayant été fixée à 3€ par logement, et la commune disposant de trois logements sociaux, le montant de la participation financière s'élève donc à 9€ pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en tant que bailleur social, décide à l'unanimité de participer au Fonds de solidarité pour le logement, à hauteur de 9€, sans contribuer pour les participations "eau" et "énergie" de ce fonds.

MODIFICATION DES MODALITES DE VERSEMENT DU RIFSEEP - ÉTENDUE AUX AGENTS CONTRACTUELS

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération 2023-31 du 11 avril 2023 concernant les modalités de versement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents de la commune.

Suite à cette délibération, elle indique avoir été contactée par les services de la Sous-Préfecture, au sujet de l'illégalité de cette décision. En effet, une jurisprudence datant de juin 2022 interdit de distinguer les agents bénéficiaires du RIFSEEP sur des critères de durée de leur contrat avec leur employeur. Ainsi, tous les contractuels doivent bénéficier ou non du RIFSEEP dès lors qu'une délibération le prévoit comme tel.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'étendre le bénéfice du RIFSEEP à tous les contractuels qui viendraient à travailler pour la commune. Elle indique que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Eure-et-Loir a émis un avis favorable au projet de nouvelle délibération en ce sens, et a relevé quelques erreurs matérielles dans ce projet qu'il convient de corriger dans la délibération finale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'abroger et remplacer la délibération 2023-31 du 11 avril 2023 modifiant le RIFSEEP au sein de la commune de Guainville,
- de maintenir les mêmes montants de l'IFSE et le CIA,
- de modifier les critères et les modalités d'attribution de l'IFSE et CIA, ainsi que les conditions de maintien et/ou de suspension énoncées ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- d'autoriser Madame le Maire à fixer un montant individuel de chaque prime ou indemnité aux agents bénéficiaires dans les conditions et limites énoncées ci-dessus par le biais d'un arrêté individuel.

CHANGEMENT DE PRESTATAIRE - MÉDECINE DU TRAVAIL

Madame le Maire rappelle que les agents de la commune bénéficiaient des services de Prévention et de Santé au Travail SISTEL dans le cadre de leur obligation de proposer un service de médecine préventive.

Le Centre de Gestion de l'Eure et Loir a proposé aux communes de rejoindre leur nouveau service de médecine préventive en 2022. Le sujet avait été abordé lors du conseil municipal du 07 juin 2022 ; la commune a choisi de rester avec les services du SISTEL, moins onéreux.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier du SISTEL en date du 29 juin 2023, indiquant l'impossibilité d'assurer le service de médecine préventive de la commune à compter du 1er janvier 2024. Elle indique que la commune devra par conséquent se rattacher aux services dédiés du CDG 28 pour parfaire à cette obligation.

Elle déplore que les agents de la commune doivent désormais se rendre à Chartres pour effectuer leurs visites médicales.

Mme Delencre souligne que ce même courrier a été adressé au SIRP de la Région du Mesnil Simon. Une antenne de médecine préventive du CDG 28 a cependant été ouverte depuis sur Dreux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les services de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure et Loir en remplacement du SISTEL à compter du 1er janvier 2024, et autorise Madame le Maire à signer la convention afférente.

PARTICIPATION AU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE 2024

Madame le Maire indique avoir été interpellée par la directrice du Dianetum d'Anet, Mme Tachon. Cette dernière pensait que la commune était dépourvue de bibliothèque.

Elle explique dans ce contexte que Mme Tachon a organisé l'an dernier des ateliers culturels à l'école Dominique Patrel de Guainville, sans en avoir averti la mairie au préalable, avec l'aide d'une tierce personne habitant la commune de Gilles.

Madame le Maire indique avoir été sollicitée par Mme Tachon pour organiser de nouveaux ateliers en 2024, en coordination avec elle et avec la bibliothécaire de la commune. Cette démarche est en lien avec toutes les bibliothèques et médiathèques du secteur, autour d'un projet artistique et culturel sur le territoire d'Anet et alentour. Madame le Maire précise que les projets des années passées étaient centrés sur le vitrail, le collage, ou encore la photo. Le projet de 2024 devrait porter sur le travail au fusain pour enfants, et pour adultes. Les ateliers sont gratuits pour le public, une participation est demandée aux communes participantes, de l'ordre de 350€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au Projet Artistique et Culturel de Territoire 2024 en partenariat avec le Dianetum d'Anet.

PARTICIPATION AU PROJET RALLYE ROSE TRIP MAROC

Madame le Maire rappelle avoir présenté lors des festivités du 14 juillet le projet d'une administrée de participer avec son équipage « Back to Dad » au Rallye Rose Trip Maroc. Cette démarche est en lien avec l'initiative nationale « Octobre Rose » qui sensibilise à la lutte contre le cancer du sein. Madame le Maire indique que cette administrée a suggéré que la commune la sponsorise pour lui témoigner d'un certain soutien.

Madame le Maire indique avoir contacté la société de M. Lereffait, LMD à Bueil pour obtenir un devis d'impression de tee-shirt avec le nom et le blason de la commune. Le coût est de 25€ HT.

M. Posnic s'exprime contre cette proposition.

Mme Delencre indique que même si aucun financement direct n'est versé à cette administrée, il s'agit tout de même d'une participation de la commune. Elle ajoute que lorsque d'autres administrés avaient demandé, par le passé, une participation financière pour le voyage scolaire de leur enfant, le Conseil municipal avait refusé leur demande.

Madame le Maire souligne que l'objet de la requête n'est pas le même, le Conseil refusant toute demande relative aux enfants. Elle ajoute qu'il s'agit de la première demande de subvention d'un adulte.

Mme Delencre rappelle que l'enfant concernée était également en situation de handicap. Elle indique être partagée sur la réponse à donner à l'administrée. Elle ajoute qu'elle peut elle-même s'occuper d'effectuer un transfert sur tee-shirt sans que cela ne coûte à la commune ; cette initiative lui plairait même davantage.

M. Fringard estime que le projet est censé, et qu'il peut aider l'administrée à se dépasser pendant son rallye.

Mme Guihaire indique être également partagée sur le sujet. Elle salue la beauté du projet, mais estime qu'il s'agit d'une initiative au départ personnelle, qui relève du choix seul de la participante.

M. Fringard indique que la demande première de l'administrée ne porte peut-être pas sur la fourniture d'un tee-shirt, mais sur un don qui l'incitera à apposer le logo de la commune sur sa tenue de rallye. Il ajoute qu'il est possible que sa tenue comporte également d'autres logos de sponsors.

M. Carle rappelle que l'aide demandée par l'administrée est de 8000€.

Madame le Maire indique ne pas vouloir verser d'argent directement, le but est de soutenir moralement la personne.

Mme Guihaire souligne que si d'autres sponsors financent son projet, l'administrée pourrait ne pas porter le tee-shirt fourni par la commune.

Certains membres du Conseil suggèrent qu'elle posséderait déjà sa tenue pour le départ le mois prochain. Ils demandent à Madame le Maire de lui demander des précisions à ce sujet.

Madame le Maire propose à Mme Delencre de donner ses coordonnées à l'administrée pour s'occuper du flockage du tee-shirt.

ÉLECTION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ÉLU

Madame le Maire indique que le gouvernement impose la présence d'un référent déontologue et laïcité pour les élus de chaque collectivité territoriale. En outre, une journée de la laïcité doit être organisée le 9 décembre de chaque année. Elle fait lecture d'un courriel du CDG 28 à ce titre.

Elle rappelle qu'un référent laïcité est également obligatoire pour les agents. A ce titre, le CDG 28 assure déjà cette mission.

Concernant les élus, Madame le Maire indique avoir obtenu de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir une liste d'avocats pour effectuer cette mission. Elle explique cependant que le prix de leur prestation est d'environ 80€ pour toute demande effectuée au titre du référent déontologue.

Madame le Maire ajoute que le Conseil départemental ne souhaite pas se saisir de ce dossier.

Elle demande l'approbation des membres du Conseil afin de solliciter un référent déontologue pour les élus de la commune. Elle leur demande également s'ils souhaitent attendre une réponse de l'Agglomération du Pays de Dreux afin qu'ils trouvent un référent déontologue commun à toutes les communes membres.

Madame le Maire ajoute avoir interrogé les services de la Sous-Préfecture sur les suites engagées par les autres communes sur ce sujet. Ils ont répondu que peu de communes ont élu un référent déontologue à ce jour.

Mme Guihaire demande si la nomination d'un référent déontologue élu est réellement utile. Madame le Maire l'interroge sur le nombre de questions à propos de la laïcité qu'elle serait en mesure de poser à une telle personne. Mme Guihaire répond qu'elle n'en aurait probablement que peu.

Les membres du Conseil approuvent la démarche de Madame le Maire à l'unanimité, et reportent cette décision à date ultérieure.

LECTURE DE COURRIERS

Madame le Maire indique que le rapport d'activités 2022 de l'Agglomération du Pays de Dreux a été reçu en mairie.

Elle fait lecture par ailleurs d'un courrier reçu de l'association « Les Bielles de Jadis » sur l'organisation d'une balade de motos anciennes le dimanche 08 octobre, au départ de Jouars-Pontchartrain, intitulée « Promenade des 3 Châteaux. » Ce convoi sera amené à traverser la commune en matinée.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les membres du Conseil de la tenue d'un rallye cyclotourisme, organisé par le Randonneur Epônois, qui passera par la commune le dimanche 10 septembre à venir. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas d'une course. Mme Guihaire demande d'où part le rallye concerné. Madame le Maire répond que le convoi part de Bueil.

Madame le Maire rappelle par ailleurs que la commune a transmis aux services de l'Etat un plan communal de sauvegarde en cas de crise (incendie, inondation, épidémie etc.) Dans ce contexte, elle suggère d'organiser sur la commune des exercices de simulation en cas de risque majeur de cette

ampleur. Cette initiative a pour nom « Préparisk », et est proposée initialement par les services du Préfet. Elle souligne que Madame le Maire d'Abondant a réalisé cette démarche en juin dernier, par l'intermédiaire de ses adjoints. Elle indique que les prochains exercices seront organisés à l'automne 2023 et rappelle les dates proposées. Elle estime trouver utile de se confronter au risque par le biais de ces simulations, pour pouvoir s'organiser au mieux en cas de risque avéré. Elle précise que la durée des exercices n'excède pas 2 heures. Les membres du Conseil municipal décident de ne pas donner suite à cette démarche.

TOUR DE TABLE

-Madame le Maire indique avoir participé la veille à une réunion organisée par l'Agglomération du Pays de Dreux concernant la deuxième édition du Festival « Champs Libres. » Elle rappelle que l'édition 2023 s'est tenue sur une journée sur les communes de Guainville, de Gilles et du Mesnil-Simon, lors du week-end de l'Ascension. Le public a semblé conquis par les animations proposées, et ont demandé à ce que le festival soit reconduit sur Guainville. Madame le Maire précise que les prochaines éditions doivent être organisées dans d'autres communes pour permettre aux spectateurs de découvrir tout le territoire de l'Agglomération. Elle indique que seules 3 communes sur les 9 participantes de l'édition 2023 étaient représentées pour expliquer la démarche aux autres collectivités présentes. En outre, seules 3 nouvelles communes ont semblé intéressées pour organiser le festival sur leur territoire.

M. Fringard souligne que le coût engendré par le festival reste élevé. Madame le Maire rappelle que l'investissement communal le plus élevé a été celui de Tremblay-les-Villages pour un montant de près de 3000€. Le festival a coûté en totalité près de 220000€ pour 9 spectacles. Elle rappelle que les participants ont été globalement contents des animations proposées.

M. Posnic souligne que certaines communes peuvent connaître actuellement des difficultés financières non négligeables.

Madame le Maire explique que la Région Centre n'a toujours pas versé aux organisateurs la subvention de 20000€ qui avait été attribuée dans le cadre de cet événement. Elle espère qu'elle sera versée avant la tenue de la 2^e édition en 2024. Elle précise que l'année 2024 marquera le 150^e anniversaire de l'écriture du texte « une saison en enfer » d'Arthur Rimbaud. Certaines animations du festival devraient s'inspirer de cet écrit. Des repérages seront organisés dans les mois prochains dans cette optique. Madame le Maire ajoute qu'un atelier sur l'absinthe et ses modalités de dégustation devrait également être proposé aux participants.

-Madame le Maire rappelle qu'un compteur Linky au château d'eau à Gilles a brûlé la veille, entraînant une coupure d'eau sur certains secteurs de la commune. Elle souligne que ce type d'incident s'est déjà produit, notamment à la Couture-Boussey dans l'Eure, où un compteur Linky d'un particulier, installé en extérieur, avait également pris feu récemment sans explication. Elle indique que Jean-Marc, l'agent technique du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Oulins, a été sollicité à de nombreuses reprises pendant l'incident. Il a constaté qu'un compteur Linky avait pris feu. Les agents d'ENEDIS et d'ERDF ont été appelés dans la foulée pour réparer les dommages et remplacer le compteur. Madame le Maire espère que des contrôles plus poussés sur les fils et branchements en amont ont été effectués pour éviter qu'un incident similaire se reproduise.

-Madame le Maire rappelle que des travaux ont actuellement lieu dans le secteur de la Bâte. Ils concernent la réfection d'enrobé de la rue de la Croix Blanche, d'une partie de la rue de l'Enclos, et de la route qui va jusqu'au panneau du hallot de Villiers-en-Désœuvre. Ces travaux se dérouleront sur deux jours, jeudi et vendredi. Les services de transport scolaire et de ramassage des déchets ont été prévenus en amont. Elle ajoute que ces mêmes travaux seront effectués le lundi suivant sur le bout de voie appartenant à la commune entre la RD-16 et le panneau indiquant Villiers-en-Désœuvre.

-M. Racine demande si le portail donnant accès à la cour de l'accueil périscolaire attenant à la mairie ne pourrait pas être ouvert à titre exceptionnel pour le prochain conseil municipal, de sorte que les élus puissent facilement se garer à proximité de la mairie. Le parking en face est en effet en partie obstrué par le matériel et véhicules des entreprises amenés à travailler sur le chantier de rénovation de l'église. Madame le Maire approuve cette démarche.

-Madame le Maire demande à M. Volza s'il a pu participer à la commission déchets de la veille, organisée par l'Agglomération du Pays de Dreux. Il répond qu'il n'a pas pu s'y rendre. Madame le Maire souhaiterait connaître les propos qui s'y sont tenus, et les démarches présentées, dans la mesure où elles peuvent impacter la commune.

-M. Posnic interpelle Madame le Maire sur la dangerosité de circulation dans le hameau de Fumeçon. La largeur des haies de certaines propriétés rend difficile les croisements et la visibilité des usagers de la route. Il suggère que des courriers soient envoyés aux propriétaires concernés pour qu'une taille de leurs haies soit effectuée dès que possible. Madame le Maire approuve cette initiative, ayant été également interpellée en amont à ce sujet par Mme Colas. Elle indique avoir attendu la rentrée pour ce faire, les habitants étant habituellement plus volontiers en vacances au mois d'août.

Elle ajoute que ce problème est également rencontré dans le secteur du Poirier. A ce titre, elle indique qu'un courrier simple sera envoyé aux propriétaires concernés, puis un courrier recommandé en cas d'inaction de leur part. Elle ajoute avoir demandé la possibilité aux services de la Trésorerie de Dreux Agglomération de faire intervenir une entreprise et de facturer les frais aux propriétaires par l'émission d'un titre de recettes exécutoire. Cette démarche a été approuvée.

Mme Guihaire suggère de mentionner cette possibilité dans le recommandé adressé aux propriétaires, de sorte qu'ils réalisent eux-mêmes les travaux. Madame le Maire indique avoir déjà effectué cette initiative l'année dernière avec un habitant de Fumeçon. Ce dernier n'a jamais procédé à la taille de ses haies. Le voisin en face de cette personne n'a pas également taillé la glycine qui débordé depuis un an. Mme Colas souligne qu'un autre habitant de Fumeçon, M. Charlot, entretient sa haie avec soin. Elle ajoute essayer d'entretenir régulièrement sa propre haie.

-Mme Delencre rappelle commencer une formation de 2 ans de moniteur éducateur dès le lundi suivant. Elle indique que la rentrée des classes s'est bien passée et remercie les élus qui ont pris part à la régulation du trafic routier sur la rue du Bourg à cette occasion. Madame le Maire explique qu'une automobiliste conduisant une Peugeot noire a pratiquement foncé sur une des barrières installées dans cette optique, manquant d'écraser Mme Racine et les autres élus lorsque la barrière a été enlevée pour faciliter son passage. Elle souhaiterait connaître l'identité de cette personne pour s'expliquer avec elle à ce sujet.

Mme Delencre indique par ailleurs que le prestataire de cantine scolaire a changé. Les élèves semblent apprécier les plats proposés pour le moment. Mme Delencre indique que le prestataire a prêté gracieusement un four aux agents du SIRP pour les aider dans leurs missions. Elle ajoute qu'un nouveau lave-vaisselle sera également installé dans les locaux de la cantine la semaine prochaine. Ces deux matériels électroménagers viennent remplacer ceux tombés en panne en fin d'année scolaire 2023.

Madame le Maire indique avoir été interrogée par une famille extérieure à la commune sur le tarif de cantine du SIRP. Elle indique avoir répondu qu'il était d'environ 5€. La famille a expliqué que le tarif appliqué dans leur commune était de 9,50€. Mme Delencre précise que les tarifs de cantine peuvent varier en fonction des participations communales ou des regroupements associés envers les familles.

M. Fringard estime qu'un tarif de 9,50€ reste peu onéreux, celui payé pour sa fille étant de près de 10,50€.

Mme Delencre indique que le tarif de cantine du SIRP a dépassé pour la première fois les 5€ cette année, en partie dû à l'inflation. Elle ajoute que les nouvelles mesures mises en place par le SIRP pour éviter le gaspillage alimentaire (omission d'une entrée ou d'un laitage selon les jours sur le menu proposé) semblent porter leurs fruits. Elle précise que les menus prévoient régulièrement des aliments que les enfants sont susceptibles de ne pas connaître pour faire évoluer leurs goûts et leur faire découvrir des saveurs nouvelles.

Mme Delencre indique également que le prestataire de transport scolaire a changé cette année : la société LINÉAD a remplacé LES CARS DE VERSAILLES, avec un nouveau chauffeur. Le changement s'est passé sans encombre. Madame le Maire demande si la capacité des bus a changé. Mme Delencre répond qu'il s'agit toujours de bus de 63 places, soit tout juste le nombre permettant de ne pas dépasser le nombre d'élèves accueillis le midi. Elle explique que l'organisation de l'an dernier, faute de places suffisantes pour accueillir tous les élèves déjeunant à la cantine dans un seul bus, a été très compliquée, obligeant le conducteur à effectuer deux circuits. Les enfants perdaient du temps pour manger ou sur leur récréation du midi.

-M. Fringard demande si les panneaux de basket du city stade ont été remplacés depuis le dernier conseil municipal. Madame le Maire confirme qu'ils ont été remplacés par la société JULLIEN la semaine dernière. Elle ajoute que les éléments de l'aire de jeux Joséphine Baker ont été également remis en état au cours de l'été.

M. Fringard déplore par ailleurs que de nombreux détritiques soient éparpillés autour des étangs de la Motte, faute de poubelle disponible. Il indique avoir ramassé, avec une autre personne, un nombre

important d'ordures sur le site dernièrement. Madame le Maire rappelle que la gestion des étangs a été confiée à l'association AAPPMA la Goujonnette Fraternelle. Elle avait auparavant mis à disposition une poubelle qui était collectée tous les 15 jours. En cas de manquement, M. Gilles Rolland, agent polyvalent de la commune, collectait les déchets à leur place. Madame le Maire rappelle que la facturation des déchets revient à ceux qui les produisent, comme préconisé par l'Agglomération du Pays de Dreux. A ce titre, ni l'association ni la commune ne peuvent assumer les déchets des particuliers qui seraient jetés dans une poubelle aux étangs. Madame le Maire explique qu'il en sera de même prochainement à bord des trains SNCF : aucune poubelle ne sera mise à disposition des voyageurs. Elle indique cependant qu'elle interrogera l'AAPPMA sur la possibilité de remettre une poubelle aux étangs.

Mme Guihaire indique avoir vu dans un reportage télévisé que certaines collectivités ayant mis en place ce nouveau système de gestion de déchets ont préféré revenir en arrière. Si certaines ont constaté une réduction des déchets collectés, d'autres ont connu une hausse des déchets sauvages faute de poubelles disponibles.

M. Posnic demande si de nouveaux dépôts de déchets sauvages ont été constatés sur les étangs dernièrement. Madame le Maire indique avoir aperçu une navette avec trois grands sacs dans les fossés de la départementale.

Madame le Maire rappelle que M. Rolland se rend régulièrement aux étangs pour ramasser les déchets ; son absence pour congés annuels au mois d'août explique le nombre important de déchets retrouvés à la rentrée. Elle ajoute qu'un dépôt sauvage a récemment été trouvé aux abords de la chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle. Deux courriers ont été envoyés au propriétaire de la parcelle, en lettre simple puis recommandée. Le propriétaire a indiqué en retour ne pas vouloir nettoyer la parcelle.

M. Posnic souligne qu'un autre dépôt sauvage a été repéré aux Berteaux, dans le secteur du Hinier. Madame le Maire précise que ce dépôt contient essentiellement de la paille, du bois, des clous rouillés et du remblai. Elle indique qu'elle souhaiterait demander de l'aide à un agriculteur pour débarrasser la paille et l'enfouir dans un de ses champs. Le remblai pourrait être réutilisé pour reboucher des trous.

Madame le Maire s'inquiète des conséquences que pourrait engendrer l'arrêt de la collecte annuelle des encombrants. Elle explique que cette suppression pourrait augmenter le nombre de dépôts sauvages à l'avenir.

Mme Delencre ajoute que ce problème pourrait s'aggraver du fait que les déchèteries marchent aussi par système de points pour la facturation.

-Mme Guihaire informe qu'une chatte errante a été stérilisée dans le secteur des Sablons. L'animal a cependant eu une portée avant d'être stérilisée. Les chatons ont temporairement disparu avant d'être retrouvés au nombre de 3 ou 4. Mme Guihaire indique avoir contacté l'école du chat de Fourges pour tenter de les prendre en charge. Les chatons ont cependant été adoptés entre temps.

-Madame le Maire souligne qu'aucun camion ne s'est coincé dans le hameau de Fumeçon depuis plusieurs semaines. M. Posnic souligne que les travaux de la Grande rue à Gilles peuvent expliquer cette absence d'incident.

-M. Fringard indique qu'un arbre menace de tomber sur les fils électriques proches de la propriété de Mme Guihaire. Madame le Maire indique avoir pris en charge ce dossier et explique que la parcelle appartient à une succession qui n'a pas abouti depuis plus de 10 ans. Elle ajoute qu'une succession non débutée après 6 mois est réputée nulle et non avenue. Le notaire chargé de la liquider, Me Petit, n'a pas prévenu les successeurs de la bonne démarche à effectuer pour renoncer légalement à leurs droits. La succession peut revenir de droit aux services des Domaines. Sur les conseils de la DGRFIP du Loiret, Madame le Maire a effectué les démarches pour que le tribunal d'Evreux attribue aux services des Domaines la curatelle de la parcelle concernée, le défunt ayant été domicilié dans l'Eure avant son décès. Elle indique ne pas avoir prévenu Me Petit de cette initiative. Elle rappelle avoir déposé plainte à son encontre auprès de l'Ordre des Notaires, n'ayant pu obtenir son aide dans ce dossier. Elle ajoute avoir constaté des problèmes réguliers avec les particuliers qui font appel à ses services, notamment en termes d'alignement, ou de gestion de parcelles de bois et forêts.

Elle rappelle le danger imminent causé par l'arbre dessouché sur la parcelle, qui menace de tomber sur les fils électriques, fibre et téléphoniques.

-M. Carle informe avoir manqué d'être accidenté par un véhicule roulant à grande vitesse en circulant samedi matin pour se rendre à la réunion d'accueil des nouveaux habitants. Il indique avoir fait demi-tour pour retrouver la voiture impliquée, avec une remorque, qui s'est cachée au niveau des Sablons. M.

Carle explique avoir constaté la présence de 3 personnes dans le véhicule, qui lui ont indiqué ne rouler qu'à 30km/h.

-Madame le Maire sollicite des volontaires pour assurer la gestion des clés de la salle des fêtes pour les locations du samedi à venir et du 23 septembre. Mme Guihaire se porte volontaire pour la location du 09 septembre, Mme Delencre pour celle du 23.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Le Maire, Nathalie VELIN



Le Secrétaire de Séance, Franck CARLE

